

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Ste-Cécile tenue le 29 janvier 2018 à 19h00.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Dominique Beauchemin, parent
Evelyne Lussier, parent
Isabelle Forcier, parent
Isabelle Desmarais, parent
Mathieu Brodeur, directeur
Chantal Olivier, technicienne du service de garde
Kristine Galipeau, secrétaire
Karine Montreuil, enseignante
Amélie Ménard, enseignante
Vicky Guichard, éducatrice au service de garde
Camille Gauthier, membre du public
Caroline Guin-Rouillard, membre du public

Étaient absents(es), Mesdames et Messieurs :

Catherine Turcotte, enseignante
Luc Beaudoin, animateur SASEC
Jacqueline Meunier, membre de la communauté
Johanna Fehlmann, membre de la communauté
Véronique Prince, parent
Amélie Pomerleau, parent

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Isabelle Forcier ouvre l'assemblée à 19h01.

2. Vérification du quorum

Mme Isabelle Forcier constate le quorum.

3. Vœux de bonne année

M. Mathieu Brodeur souhaite aux membres du C.É une belle année 2018 remplis de beaux apprentissages et de belles réussites.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Amélie Ménard.

17CE1718-024

Adopté à l'unanimité

5. Parole au public

Aucun public

6. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance 22 novembre 2017

Il est proposé par Mme Chantal Olivier appuyé par Mme Karine Montreuil d'adopter le procès-verbal du 22 novembre 2017 avec l'ajout suivant :

Point 8 : De plus, étant donné que les récoltes n'avaient pas été fructueuse, le comité Agir-vert avait décidé de récompenser l'effort de la classe 401 en donnant à chaque élève une citrouille.

17CE1718-025

Adopté à l'unanimité

7. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 13 décembre 2017

Il est proposé par Mme Isabelle Desmarais et appuyé par Mme Amélie Ménard d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2017.

17CE1718-026

Adopté à l'unanimité

8. Ajout d'un point statutaire : suivi budgétaire

Mme Isabelle Forcier nous informe que le Comité de parents de la CSVDC se plaint par rapport aux explications des directions lors de la présentation des budgets. Ce qui est reproché aux directions c'est le manque d'information et l'ajout de montant qui ne sont pas toujours présentés aux membres du C.É. Afin de tenir informé le CÉ quant aux sommes qui s'ajoutent en cours d'année, un point statutaire; suivi budgétaire sera ajouté aux ordres du jour des prochaines séances du conseil d'établissement de l'école Sainte-Cécile. Mme Evelyne Lussier mentionne également que certaines directions d'école ne présentent pas toujours les mêmes documents.

9. Règles de fonctionnement du service de garde

Mme Chantal Olivier nous présente un document avec les règles de fonctionnement du service de garde. Elle nous informe que les tarifs sont maintenant de 8.20\$ pour une journée régulière, de 20.00 \$ plus les frais d'activités pour les journées de la semaine de relâche s'il y a lieu et de 16.00\$ plus les frais d'activités pour les journées pédagogiques.

Il est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Isabelle Desmarais d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde telles que proposées.

17CE1718-027

Adopté à l'unanimité

10. Semaine de relâche; service de garde

Mme Chantal Olivier nous présente un tableau qui représente les données assez réalistes de la semaine de relâche. Mme Evelyne Lussier mentionne qu'il y a des activités d'organiser par la municipalité lors de la semaine de relâche et elle se questionne s'il est possible d'avoir un partenariat entre celle-ci et l'école. Mme Isabelle Desmarais se questionne également s'il est possible de réaliser un sondage auprès des élèves afin de savoir qui serait présent lors de la semaine de relâche. En résumé, il doit y avoir 35 inscriptions pour que le service de garde ne soit pas déficitaire, ce qui n'est pas réaliste.

Résolution :

En fonction du nombre d'élèves nécessaires pour être rentable, le C.É. prend la décision que le SDG sera fermé pendant la semaine de relâche 2018.

Il est proposé par Mme Karine Montreuil et appuyé par Mme Dominique Beauchemin d'adopter la résolution telle que présentée.

17CE1718-028

Adopté à l'unanimité

11. Principes d'encadrement du coût du matériel scolaire

M. Mathieu Brodeur nous présente un tableau (conforme à la loi sur l'instruction publique) démontrant les articles pouvant être chargés aux parents en début d'année scolaire.

12. Situation du 15 janvier 2018

M. Mathieu Brodeur nous informe que le 15 janvier dernier, l'école a manqué de chauffage. Il nous explique que nous avons un chauffage bi énergie donc système à l'huile et électrique. Étant donné les temps froids exceptionnels du mois de décembre, le niveau d'huile a beaucoup diminué et nous en avons manqué. Le matin du 15 janvier, à 7h 30 l'ouvrier responsable du chauffage était à l'école pour gérer la situation. Nous avons dû commander de l'huile afin de faire repartir la fournaise. En attendant que les locaux se réchauffent, les élèves et le personnel étaient vêtus de leur manteau. Sur l'heure du dîner la température était plus adéquate.

13. Activité récompense de la 2^e étape

M. Mathieu Brodeur nous informe qu'afin de souligner les efforts des élèves ayant perdu moins de 16 points sur leur permis de conduite pendant les mois de décembre, janvier et février, les élèves et les enseignants iront au cinéma de Saint-Hyacinthe le vendredi 2 mars en avant-midi.

Il est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Chantal Olivier d'approuver l'activité récompense de la 2^e étape.

17CE1718-029

Adopté à l'unanimité

14. Révision des secteurs scolaires

M. Mathieu Brodeur nous indique que finalement l'école Ste-Cécile n'est pas touchée par la révision des secteurs scolaires. Il mentionne que si les membres du C.É. désirent s'exprimer sur la décision ils peuvent se présenter le 13 février à l'école Joseph-Hermas-Leclerc.

15. Photos scolaires 2018-2019

Afin de procéder à l'appel de prix pour un photographe l'an prochain, le C.É. doit établir des critères à insérer dans notre appel de prix. Plus nous sommes précis, plus nous risquons d'avoir un photographe qui répond à nos attentes.

Voici les critères que l'on vous propose :

1 x (8 ½ x 11)

2 x (5x7)

4 x (3 1 /2 x 5)

4 x (2 ½ x 3 1 /2)

8x (1 ¾ x 2 1 /2)

Commande Internet

Photos extérieures ou en cas de pluie photo en classe.

Résolution :

Mme Isabelle Forcier est mandatée pour prendre la décision au nom du CÉ suite à la réception des soumissions des différents photographes.

Il est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Karine Montreuil d'approuver les critères tels que présentés.

17CE1718-030

Adopté à l'unanimité

16. Don de la Fondation Pierre Breton

Afin de soutenir nos élèves qui parfois n'ont pas de collation adéquate ou tout simplement qui n'ont pas de collation, la Fondation du député Pierre Breton nous a fait un don de 750.00\$ pour l'achat de collation. Au besoin, nous pourrions également utiliser ce montant pour faire l'achat de repas chauds. Selon les informations reçues, cette aide serait récurrente chaque année.

Résolution

Le C.É. est en accord avec l'utilisation des sommes de 750.00\$ afin de se procurer des collations ainsi que des repas chauds pour soutenir les élèves ayant des collations ou des repas ne favorisant pas un soutien efficace pour les apprentissages.

Il est proposé par Mme Chantal Olivier et appuyé par Mme Vicky Guichard d'approuver l'utilisation des sommes de 750.00\$ pour l'achat de collations et de repas chauds.

17CE1718-031

Adopté à l'unanimité

17. Travaux bénévoles dans les écoles

La loi encadrant les travaux des bénévoles dans nos écoles nous a été transmise. Voici les conditions afin que des travaux bénévoles soient réalisés dans les écoles :

- Travaux mineurs : peinture, moulure, etc.
- S'assurer que les outils et instruments sont conformes
- Connaissance du milieu et de ses occupants (exemple : amiante, si gratté=école fermée)
- Assurances spécifiques pour le chantier
- Plan de travail CSST
- Formation CSST : gratter un mur en amiante, échafaudage.
- Enregistrement du chantier auprès de la CSST, deux semaines d'avance.

18. Sortie 5^e année : 7 février 2018

M. Mathieu Brodeur nous informe que M. Luc Beaudoin travaille en collaboration avec l'école secondaire Haute Ville et ils organisent une pièce de théâtre sur le thème de l'intimité pour les élèves de 5^e année. L'activité est gratuite.

Il est proposé par Mme Evelyne Lussier et appuyé par Mme Amélie Ménard d'approuver la sortie de la pièce de théâtre telle que proposée.

17CE1718-032

Adopté à l'unanimité

19. Rapport des partenaires

Direction : M. Mathieu Brodeur nous mentionne que le 24 janvier dernier avait lieu la conférence de presse de la bibliothèque. Aucun média n'était sur place par contre les partenaires étaient présents ce qui leur ont permis d'échanger entre eux. M. Brodeur a également fait une entrevue à la radio M105. Il nous informe que 13.000\$ ont été investis et que lors des journées pédagogiques, des activités seront organisées à la bibliothèque. M. Brodeur nous mentionne que la période des inscriptions pour la prochaine année scolaire aura lieu du 1^{er} février du 15 février. Mme Isabelle Desmarais se questionne sur la pertinence d'avoir un agenda au 1^{er} cycle, car celle-ci est souvent vide. M. Brodeur nous informe que la facturation pour les activités a été envoyée aux parents jeudi passé le 25 janvier et que les surplus de la campagne de financement de 510.37\$ iront dans le FDS de l'école. Mme Evelyne Lussier mentionne qu'en collaboration avec la municipalité il peut que nos places de stationnement soient payantes lors des activités de la municipalité.

Mme Evelyne Lussier se questionne à savoir si un courriel avait été envoyé en début d'année avec le montant des activités. M. Mathieu Brodeur confirme que non afin de ne pas diminuer les ventes de la campagne de financement.

Présidente : Mme Isabelle Forcier est intéressée à savoir comment l'OPP se débrouille cette année. Mme Evelyne Lussier informe que ce n'est pas facile de trouver des bénévoles réguliers. Un groupe Facebook a été créé pour les bénévoles. Mme Karine Montreuil mentionne qu'on pourrait s'informer auprès du PEI pour des élèves bénévoles.

Comité de parents : Mme Evelyne Lussier nous mentionne que Mme Anick Héту, directrice aux Services des ressources humaines a présenté le calendrier scolaire pour l'année 2018-2019. Mme Lussier nous informe que l'école Notre Dame-de-Stanbridge ont des vélos stationnaires et les élèves plus turbulents pédalent le nombre de km pour se rendre Miami. L'école St-Vincent Ferrier a reçu des dons de détecteur de fumée pour les élèves gracieuseté des pompiers. Mme Evelyne Lussier se questionne à savoir si on a un plan d'action à l'école Ste-Cécile. M. Mathieu Brodeur informe que nous avons des cruches d'eau en réserve et que les situations sont analysées avec la direction générale afin d'intervenir le plus adéquatement possible pour assurer le bien-être et la sécurité des élèves.

20. Questions à l'étude pour suivi

Mme Isabelle Desmarais se questionne par rapport à la caisse scolaire Desjardins, car plusieurs élèves n'ont pas reçu leur enveloppe de dépôt et leur # de folio. Un suivi sera fait par M. Mathieu Brodeur auprès de la Caisse Desjardins Haute-Yamaska.

21. Parole au public

Mme Camille Gauthier, stagiaire dans la classe de 6^e année, se questionne si c'est possible de prendre un montant dans le budget stagiaire pour les photocopies. M. Mathieu Brodeur confirme que ce n'est pas possible.

22. Varia

21.1 Boîte à lunch.

Mme Isabelle Desmarais mentionne que sa fille arrive toujours avec une autre boîte à lunch, car il y en a beaucoup qui sont pareils. Elle se questionne si c'est possible de mettre les boîtes à lunch dans leur casier. M. Mathieu Brodeur confirme que ce n'est pas possible, car il n'y a déjà plus de place dans les casiers.

21.2 Écriture cursive et script classe jumelée

Mme Isabelle Desmarais mentionne que dans la classe de sa fille il n'y a plus de modèle de l'écriture cursive au tableau et elle trouve cela dommage. M. Mathieu Brodeur lui propose d'en parler avec l'enseignante et il mentionne que ce n'est pas un enjeu du conseil d'établissement et que l'écriture en lettres cursives ne fait pas partie des exigences. Elle demande à savoir qui a statué pour l'écriture dans les classes. M. Mathieu Brodeur va s'informer auprès des enseignantes.

Mme Vicky Guichard se renseigne sur le fait qu'une partie des profits de Milton en fête devait aller au service de garde l'année passée. M. Mathieu Brodeur mentionne que malheureusement il n'y a pas eu de profits et c'est pourquoi nous n'avons reçu aucune somme.

Semaine des enseignants : Mme Isabelle Forcier mentionne que c'est la semaine des enseignants du 5 février au 9 février 2018. M. Mathieu Brodeur, propose que chaque journée de la semaine prochaine il ait quelque chose de spécial pour les enseignants.

17CE018

23. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Vicky Guichard et appuyé par Mme Isabelle Desmarais de lever l'assemblée à 21h05.

17CE1718-033

Adopté à l'unanimité

Présidente

Directeur